

CLERMONTOIS

Les travaux d'aménagement de la vallée de la Brèche ont démarré

"Depuis deux ans et demi que vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme président, je vous ai parlé de projets, de projets et encore de projets, mais maintenant, nous sommes entrés dans le concret, dans les réalisations : nous manions la pelle et la pioche" a plaisanté le président du syndicat intercommunal de la vallée de la Brèche Alain Copel lors d'une réunion accueillant une cinquantaine de personnes, mercredi 29 septembre.

Après des mois de réflexions, d'études et de discussions, les nombreux travaux sont désormais planifiés sur les cinq ans à venir. Lundi 27 septembre, des travaux d'aménagement des affluents de la Brèche ont démarré. Les travaux de plus grande ampleur commenceront, eux, au début de l'année 2011 et seront pilotés par Gwen Le Fichous, technicien de rivière permanent en place depuis le mois d'août. L'enlèvement des embâcles sur toute la longueur de la rivière, l'entretien de la ripisylve de Villers-Saint-Paul à Rantigny, le faucardage des herbiers envahissants à Litz et Etouy ou le curage à Fitz-James : de nombreux travaux sont planifiés pour les mois à venir. Des chantiers rendus possibles par l'obtention de la DIG (déclaration d'intérêt général) en août dernier. "Ce document nous permet d'intervenir sur des domaines privés, d'être couverts au niveau responsabilité et d'avoir le droit de passage" précise Alain Copel (voir encadré).

Enfin, la réunion a également été l'occasion, pour les membres du syndicat, d'évoquer la problématique des moulins. Dans un premier temps, le syndicat tente, en collaboration avec l'ONEMA,



Gwen Le Fichous est désormais technicien de rivière permanent. Son rôle : être un lien entre le syndicat, le président, le bureau et les personnes concernées (élus, services techniques, intervenants, pêcheurs, population...) et avoir l'œil sur les cours d'eau et les travaux.

de dresser un catalogue avec les noms des propriétaires, un état descriptif, une liste des problèmes et des niveaux de seuils d'eau. Un travail d'envergure qui devrait permettre de proposer par la suite un programme de travail. En déshérence, les moulins Lessier et de Sailleville sont d'ores et déjà dans la ligne de mire du syndicat, qui les qualifie de "points noirs".

Enfin, Alain Copel et la vice-présidente Brigitte Rembauville ont proposé à leur auditoire de

créer prochainement des lieux de rencontre entre la population et la rivière, et d'ainsi faire comprendre "que la Brèche n'est pas pouvelle". La communication, désormais entre les mains de Gwen Le Fichous, sera axée sur l'information des riverains (privés, publics et professionnels) et ira dans le sens du respect de l'eau et des contraintes de la loi sur l'eau.

Perrine VERSCHELDEM

La DIG

- Grâce à ce document, les riverains ont une obligation légale de l'entretien de la rivière non domaniale

- S'il y a une insuffisance de cet entretien, la collectivité peut se substituer de manière légale.

- La DIG a fait l'objet d'une enquête publique dans chaque commune concernée.

- Elle est valable cinq ans et renouvelable une fois.